Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/08/2026 - 14891 - 2001 B 01304 - 440 310 431 - MAP VITRE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : **EURL MAP VITRE**

Adresse de l'entreprise : 2 Boulevard Pierre Landais 35500 VITRE

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 4 0 3 1 0 4 3 1 0 0 0 2 6 — Néant ☐ *

DEPOT DU 13 AOUT 2026 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES 14891

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 579	AG 2 579		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	21 478	AO 16 979	4 499	5 181
	Constructions	AP	823 331	AQ 574 025	249 306	292 754
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	644 453	AS 512 985	131 468	187 329
	Autres immobilisations corporelles	AT	110 144	AU 106 165	3 979	8 816
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	36 984	AW	36 984	970
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	1 498	CV	1 498	1 498
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	1 020	BI	1 020	1 620
	TOTAL (II)	BJ	**1 641 486**	BK **1 212 732**	**428 754**	**498 169**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	36 903	BM 6 739	30 164	38 522
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	4 808	BY	4 808	2 115
	Autres créances (3)	BZ	240 701	CA	240 701	180 641
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	36 410	CG	36 410	201 391
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	16 425	CI	16 425	16 082
	TOTAL (III)	CJ	**335 248**	CK **6 739**	**328 509**	**438 751**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**1 976 734**	1A **1 219 471**	**757 262**	**936 919**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **EURL MAP VITRE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	80 437	291
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**219 888**	**380 146**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**309 125**	**389 237**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	44 587	191 386
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	104 314	2 758
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	166 738	169 002
	Dettes fiscales et sociales	DY	130 992	181 624
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 507	2 914
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**448 137**	**547 682**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**757 262**	**936 919**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	448 137	503 385
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	38	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et conformément au règlement n°2022-06 adopté le 4 novembre 2022, relatif au Plan comptable général et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation significative aux principes des règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Le bilan de l'exercice présente un total de **757 262 €.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 309 080** € et un total **charges** de **3 089 192** €, dégageant ainsi un **résultat** de **219 888** €..

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.** Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de presentation des comptes annuels.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après. Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont :

VALEURS IMMOBILISEES

Immobilisations incorporelles et corporelles

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner se l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les options particulières éventuellement retenues pour la comptabilisation des éléments de l'actif immobilisé figurent sous le tableau « État de l'actif immobilisé ».

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

L'amortissement économique est calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « État des amortissements ». En cas d'utilisation de mode d'amortissement ou de durée différent sur le plan fiscal et sur le plan comptable, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

Immobilisations financières

La valeur brute des actifs immobilisés est constituée par la valeur d'acquisition pour les titres acquis ou apportés à la société. Elle est constituée de la valeur nominale des titres, pour les souscriptions.

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie en fonction de la valeur d'entreprise fondée notamment sur les résultats antérieurs, les perspectives de rentabilité et la valeur de l'actif net corrigé. Lorsque cette valeur est supérieure au coût historique, cette dernière n'est pas modifiée. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence entre ce deux valeurs.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Les éléments de l'actif immobilisé n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises, matières premières, produits finis et emballages. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les ustensiles de cuisine, la lingerie et le petit matériel de décoration acquis à l'occasion de l'ouverture du restaurant sont comptabilisés en stock. Ces stocks sont dépréciés chaque année de 10 % pour les ustensiles et de 25 % pour la lingerie. Le remplacement de ces élements est comptabilisé en charge.

Règles et Méthodes Comptables

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne soit pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Les comptes effets à recevoir et effets à payer sont englobés respectivement dans les comptes clients et fournisseurs.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs cotées ou non sont comptablisées au prix d'achat et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieureau coût historique.

PROVISIONS

Une provision est comptablisée dès lors qu'il existe une obligation résulant d'évènements antérieurs ou actuels, et qu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date de clôture de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels sont directement liés à un évènement majeur et inhabituel survenu au cours de l'exercice.

Note sur les comptes clos au 31 décembre 2025

1. Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC n°2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n°2022-06, portant modernisation du Plan comptable général. Cette réforme modifie la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel, le périmètre des comptes supprimés ou reclassés, ainsi que certaines méthodes comptables. Les états financiers de l'exercice sont donc établis selon les nouvelles règles du PCG 2025.

2. Impacts sur les comptes de l'exercice

Les effets de l'application du PCG 2025 sur les comptes de l'exercice sont les suivants :

2.1. Résultat exceptionnel

Seules les opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel sont classées en résultat exceptionnel. Cette nouvelle définition peut modifier la présentation de certaines opérations antérieurement classées en résultat exceptionnel (indemnités d'assurance et cession d'actifs immobilisés notamment).

2.2. Suppression des transferts de charges

Les transferts de charges sont supprimés. Les flux concernant le budget de marché, les refacturations de charges ainsi que l'autofacturation sont constatés en produits des activités annexes. Les prises en charge de salaires par les caisses de prévoyance sont comptabilisés en déduction des frais de personnel ainsi que les subventions liées aux contrats de travail aidés.
Les transferts de charges qui permettaient de présenter distinctement certaines charges dans le résultat d'exploitation sont constatées directement par le crédit des comptes de charges concernés, ce qui génère une très légère amélioration de la marge affichée. Cette amélioration est arithmétique et non économique ; elle n'est pas significative.

2.3. Modernisation du plan de comptes

La restructuration du plan de comptes entraîne le reclassement de certains postes comptables. Les impacts significatifs éventuels sur les comparatifs sont présentés dans les tableaux de l'annexe.

2.4. Présentation des états financiers et de l'annexe

Des tableaux normés s'imposent pour certaines informations, améliorant la comparabilité. Les états financiers sont présentés selon les nouveaux formats.

Note sur les comptes clos au 31 décembre 2025

3. Conséquences sur la comparabilité

Dans la mesure où la réforme modifie la structure des états financiers et certaines définitions comptables, les données financières de l'exercice ne sont pas directement comparables à celles des exercices antérieurs. Ces différences n'influent pas sur la compréhension des états présentés.

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 579					2 579
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 579**					**2 579**
CORPORELLES	Terrains	21 478					21 478
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	825 642				2 311	823 331
	Instal technique, matériel outillage industriels	643 006		3 608		2 161	644 453
	Instal., agencement, aménagement divers	27 795					27 795
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	84 380				2 031	82 349
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	970		17 054	970		17 054
	Avances et acomptes			19 930			19 930
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 603 271**		**40 591**	**970**	**6 503**	**1 636 389**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 498					1 498
	Prêts et autres immobilisations financières	1 620		60		660	1 020
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 118**		**60**		**660**	**2 518**
	TOTAL	**1 608 968**		**40 651**	**970**	**7 163**	**1 641 486**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 579			2 579
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 579**			**2 579**
CORPORELLES	Terrains	16 296	682		16 979
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	532 888	43 256	2 119	574 025
	Instal technique, matériel outillage industriels	455 677	59 468	2 161	512 985
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	27 795			27 795
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	75 564	4 837	2 031	78 370
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 108 220**	**108 244**	**6 311**	**1 210 153**
	TOTAL	**1 110 799**	**108 244**	**6 311**	**1 212 732**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances

CREANCES

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 020		1 020
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 808	4 808	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	48 394	48 394	
Taxes sur la valeur ajoutée	10 210	10 210	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	2 408	2 408	
Groupe et associés	175 765	175 765	
Débiteurs divers	3 924	3 924	
Charges constatées d'avances	16 425	16 425	
TOTAL DES CREANCES	**262 955**	**261 935**	**1 020**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	175 765		

Stocks et En-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	36 903	43 911		7 008
TOTAL I	**36 903**	**43 911**		**7 008**
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**2 408**
Autres créances		**2 408**
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	2 408	

Charges constatées d'avance

	Période		Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				**16 425**
Charges externes à périodicité post-clôture	01/01/2026	31/12/2026	16 425	

Charges constatées d'avance - FINANCIERES

Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES

TOTAL	**16 425**

Dettes

DETTES

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	38	38		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	44 549	44 549		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	166 738	166 738		
Personnel et comptes rattachés	81 468	81 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 756	45 756		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	1 324	1 324		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 443	2 443		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	104 314	104 314		
Autres dettes	1 507	1 507		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**448 137**	**448 137**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	146 767			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		500,00	16,0000	8 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**500,00**	**16,0000**	**8 000,00**

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2025	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
Professions intermédiaires		4	
Employés		30	
Ouvriers			
TOTAL		**35**	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	5 389	1 350		6 739
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**5 389**	**1 350**		**6 739**
	TOTAL GENERAL	**5 389**	**1 350**		**6 739**

Dont dotations et reprises : - d'exploitation : 1 350
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		**85 233**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**252**
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	252	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**30 368**
FOURNISSEURS FACTURES A RECEVOIR	30 368	
Dettes fiscales et sociales		**54 613**
SALARIES - CONGES A PAYER	41 699	
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	411	
ORG.SOCIAUX CHARGES SUR CP	9 788	
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAYER	1 965	
ETAT CHARGES A PAYER	750	

Crédits d'impôts

	31/12/2025	Montants
Réductions et crédits d'impôt ne donnant pas lieu au dépôt d'une déclaration spéciale		
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat		775
Réductions et crédits d'impôt avec dépôt d'une déclaration spéciale		
Autres crédits d'impôts		
TOTAL		**775**

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
NEWMAP 8, BD DE LA TOUR D'AUVERGNE	SAS	5 000	100,00

Les comptes sociaux sont intégrés dans le périmètre de consolidation de la SAS NEWMAP selon les normes françaises en application du règlement 202.01 du 6 mars 2020.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	1er commissaire aux comptes							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur COMPTA GESMA AUDIT	3 000	2 990	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur COMPTA GESMA AUDIT								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**3 000**	**2 990**	**100,00**	**100,00**				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**3 000**	**2 990**	**100,00**	**100,00**				

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
GARANTIE BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT			39 868
			39 868
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		16 159	
		16 159	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**16 159**	**39 868**

(1) Dont concernant :
- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées

MAP VITRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Place Villajoyosa
Forum de la Trémoille
35500 VITRE
440 310 431 RCS RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 219 888 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	219 888 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 400 euros par part	200 000 euros
Le solde	19 888 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 100 325 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
515 500 euros, soit 1 031 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 515 500 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
469 000 euros, soit 938 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 469 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
300 000 euros, soit 600 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros

Certifié conforme
La Gérance

